

FORMATION DE FORMATEUR

« PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE »

- CHARIOTS DE MANUTENTION ET PEMP -

PRO-291.97-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Formateurs d'adultes en formation continue et formateurs des services internes de formation des entreprises, devant enseigner la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et des plateformes élévatrices mobiles de personnes à des travailleurs nécessitant une autorisation de conduite de ces matériels.

Prérequis

Aptitude médicale

Maîtrise de la conduite en sécurité des engins concernés

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42856 – Formation formateur sécurité

NSF : 333 – Enseignement, formation

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Conduite : Articles R4323-55 à 57 du code du travail
- Recommandations CNAMTS R389 et R386

Durée

De 28 à 42 heures en centre de formation (4 à 6 jours) selon les connaissances des participants en matière d'animation, leurs connaissances des engins concernés et les besoins de formation

Périodicité

A définir par l'employeur

Nombre de participants par groupe

8 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- Equipements mis à disposition **par l'employeur** :
 - ↳ Engins sur lesquels les stagiaires doivent être formés et évalués
 - ↳ Lieux et installations nécessaires à la formation et à l'évolution des engins
 - ↳ Equipements de protection individuelle, à minima pour cette formation :
 - Chaussures de sécurité
 - Casque de protection avec jugulaire
 - Harnais de sécurité équipé d'une longe

D'autres EPI sont fortement recommandés afin de manipuler certains organes des appareils, notamment des lunettes de sécurité et des gants de manutention.
- Les engins utilisés en formation doivent être conformes à la réglementation (déclaration CE), entretenus, et disposer d'un rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de six mois. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.
- A défaut, la formation devra être organisée au sein d'un organisme de formation spécialisé.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire-formateur doit être capable de maîtriser les principes de sécurité à mettre en œuvre lors de la conduite des chariots de manutention à conducteur porté et des plateformes élévatrices mobiles de personnes, d'animer les formations théoriques et pratiques correspondantes, ainsi que d'évaluer les capacités des apprenants.

■ Enseignements théoriques (conduite des engins)

- ↳ Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale :
 - Obligations du code du travail
 - Réglementation applicable au levage, au travail en hauteur et aux équipements de protection
 - Principes généraux de prévention
 - Responsabilités des acteurs
 - Réglementation relative à la conduite des engins concernés
 - Information sur la documentation obligatoire
- ↳ Classifications, caractéristiques des engins et technologie :
 - Catégories
 - Technologie des organes
 - Utilisations courantes
 - Avantages et inconvénients selon les catégories
 - Risques (renversement, heurt, chute...)
- ↳ Principes de sécurité :
 - Vérifications de prise et de fin de service
 - Règles de stabilité et de mise en œuvre
 - Règles de conduite, de circulation et de stationnement
 - Vérification de l'adéquation des engins en fonction des charges, des hauteurs de de travail et de la nature des tâches confiées
 - Vérifications et entretiens courants à effectuer sur les organes de sécurité
 - Consignes liées à l'entretien des chariots et des PEMP
- ↳ Vidéos

■ Enseignements théoriques (techniques d'animation)

- ↳ Fondamentaux de la formation pour adultes
- ↳ Schémas de la communication
- ↳ Techniques d'enseignement :
 - Méthodes d'apprentissage théorique
 - Méthodes d'apprentissage pratique
- ↳ Préparation d'une séquence pédagogique :
 - Matériel et documents nécessaires
 - Découpages des séquences
 - Importance des objectifs
 - Attitude et comportement de l'animateur
 - Règles de sécurité applicables lors des séquences pratiques
- ↳ Méthodologie de l'évaluation :
 - Tout au long de la formation
 - A la fin de la formation
 - Atteinte des objectifs
 - Mise en place d'un système d'évaluation adapté aux participants
- ↳ Formulation de l'avis à rendre à l'employeur sur les capacités des stagiaires

■ Enseignements pratiques

- ↳ Mises en situation d'animation :
 - Modules d'animation théoriques
 - Séquences d'animation pratiques avec les engins concernés
- ↳ Mises en situation d'évaluation des acquis des apprenants
- ↳ Restitution des évaluations et des avis à l'employeur

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter